

DAUPHINÉ, CATHERINE, épouse de Pierre ROCHEREAU.

DAUPHINÉ, DANIEL.

BESSIÈRE (1), Marie-Jeanne,
b 1703.

I.—DAUPHINÉ, FRANÇOIS.

GUAUDION, Marie-Madeleine.
Jean-Baptiste, b... m 7 juin 1751, à Françoise
SICARD, à Verchères. — François, b... s 28 mars
1757, à Contrecoeur.

1751, (7 juin) Verchères. ⁵

II.—DAUPHINÉ, JEAN-BTE. [FRANÇOIS I.
SICARD, Françoise. [JEAN.

Louise-Françoise, b ⁵ 17 mars 1752; m 25 juillet
1774, à Pierre DEHORNAY, à St-Michel-d'Yamaska. ⁴—Louis-Marie, b ⁵ 26 nov. et s ⁵ 12 déc.
1760.—Louis, b ⁴ 15 août 1762.

DAUPHINÉ, FRANÇOIS.

PETIT, Marie-Joseph.
François, b 15 nov. 1759, à St-Antoine-de-Chambly.

1759, (10 février) Baie-du-Febvre. ⁴

I.—DAUPHINÉ, JEAN-BTE, fils de Pierre et de Marie-Catherine Maguai, de Noailles, diocèse de Limoges.

DESROCHERS, Marie-Antoinette, [PIERRE II.
b 1737.

Marie-Joseph-Marthe, b 1761; s ⁴ 5 mai 1762.

1760, (22 janvier) Baie-du-Febvre.

I.—DAUPHINÉ, JEAN-BTE, soldat; fils de Pierre et de Marie-Antoinette Majourne.

DESROCHERS, Marie. [PIERRE.

DAUPHINÉ, JOSEPH,

b 1731; s 8 février 1761, à St-Antoine-de-Chambly. ⁹

BOUVIER, Marie-Françoise.

Joseph, b 15 mars 1759, à Verchères.— Marie-Françoise, b ⁹ 8 nov. 1760.

DAUPHINÉ, FRANÇOIS.

PRAT, Marguerite.
Louis, b 13 mars 1779, à l'Île-Dupas.

1753, (29 oct.) Lorette.

I.—DAUPHRESNE, DENIS, fils de Denis et de Marie Hébert, de St-Thomas, diocèse d'Évreux.

BONHOMME, Thérèse, [NOËL III.
b 1729.

1757, (14 février) Québec. ⁹

I.—DAUPLÈS (2), NICOLAS, fils de Pierre-Paul et de Michelle Huguet, de St-Pierre de Guise, diocèse de Laon.

LEMAY, Marie-Joseph, [JOSEPH III.
b 1736.

(1) Elle épouse, le 6 juillet 1722, Jean Martin-St-André, à Montréal.

(2) Dit Deslauriers; anspécède au régiment de Guyenne.

Madeleine-Charlotte, b ⁹ 3 oct. et s ⁹ 1^{er} déc. 1757. — Marie-Joseph, b ⁹ 31 oct. et s ⁹ 29 déc. 1758.

I.—DAUREILLANT (1),

I.—DAURIC (2), AUGUSTIN, b 1667; de Grenoble; s 10 mai 1713, à St-Pierre, I. O.

DAURISSE.—Voy. DARRIS.

I.—DAUSACQ (3), DENIS.

I.—DAUSSY, PIERRE.

LALONDE, Marie-Rose.
Marie-Rose, b... m 16 nov. 1767, à Louis LE-FEBVRE, au Bout-de-l'Île, M.

1739, (2 mai) Trois-Rivières. ⁵

I.—DAUTEL (4), JEAN, fils de Jean-Claude et d'Anne Gravelon, de St-Senne, diocèse de Dijon.

GODARD, Anne. [FRANÇOIS II.
Gabrielle, b ⁵ 5 mars 1740; m ⁵ 28 janvier 1755, à Joseph SERAIL.— Marie-Joseph, b ⁵ 27 mars 1742.—Nicolas, b ⁵ 30 nov. 1743.— Anne, b ⁵ 20 nov. 1745.— Joseph, b ⁵ 20 août 1747.— Marguerite, b ⁵ 5 nov. 1750.— Geneviève, b ⁵ 29 mars 1753.— Rosalie, b ⁵ 15 sept. et s ⁵ 19 oct. 1754.— Judith, b ⁵ 30 oct. 1756.— Marie-Euphrasie, b ⁵ 4 juin 1758.

DAUTEUIL. — Surnoms : DE LA MALOTIÈRE — RUET.

1683, (23 février) Québec. ¹

II.—DAUTEUIL (5), FRÈS-MADELEINE, [DENIS I.
b 1658; s ¹ 11 juillet 1737.

JUCHEREAU, Marie-Anne, [NICOLAS II.
b 1653; veuve de François Pollet.

Claire-Marie, b ¹ 18 mars 1685; m ¹ 17 février 1700, à Antoine DECRISAFY; s ¹ 9 oct. 1705.— Philippe-Marie, b ¹ 7 mai 1686.— Louis-Augustin, b ¹ 16 avril 1687.— Ignace-Alexandre (6), b ¹ 9 juin 1688.— Madeleine-Catherine, b ¹ 24 juin 1689; m ¹ 12 déc. 1713, à François DESSELLE.— Charles-François-Marie, b ¹ 9 sept. 1690; m 27 sept. 1734, à Thérèse CATIN, à Montréal ²;

(1) Officier d'une compagnie du Royal-Roussillon. Il était, le 12 janvier 1759, à Verchères.

(2) Premier curé de St-Pierre, I. O. Le 30 sept. 1718, son corps est transporté dans l'église neuve.

(3) Registre du conseil souverain, 19 avril 1664.

(4) Maître-chauffeur aux forges de St-Maurice.

(5) Voy. vol. I, p. 159.

(6) Une copie authentique d'un testament passé par devant Ferdinand-Ximènes de Pineda, notaire en la ville de Cartagine, et témoins, le 15 janvier 1756, d'Ignace Dautueil, chevalier-seigneur Dautueil en Monceraine, fils aîné et héritier pour moitié de François-Madeleine Ruette, écuyer, sieur Dautueil et de Monceaux, et de dame Marie-Anne Juchereau, par lequel il appert que tout ce qui se trouvera au pouvoir de son beau-frère, monsieur DeMuy, en dépôt et en confiance, partie des intérêts et hérédité que son défunt père lui a laissé, il lui cède de bonne volonté et gracieusement, et en outre mille piastres faites sur les biens de son fonds dont il lui fait don et legs en la meilleure forme qu'en droit puisse être requis.